



LA 115ème ROSIÈRE DE PESSAC AMBASSADRICE DE LA VILLE

Chaque année, depuis 115 ans, la Ville de Pessac élit une jeune fille de Pessac, Rosière, pour l'année qui suit. C'est l'occasion d'une grande fête autour du Festival de chanson « En bonne voix » et d'un couronnement rassemblant la population.

La Rosière de Pessac, Ambassadrice de la ville

- Etre une jeune fille majeure, de – de 25 ans, active (étudiante, salariée, membre d'une association)
- Habiter Pessac

Etre Rosière

- Devenir citoyenne de la Ville et faire partie d'instances représentatives de la Ville.
- S'investir dans la Ville et accompagner les Elus lors de manifestations et cérémonies diverses.
- Etre Ambassadrice de la Ville et représenter la Ville lors de participations de la Ville à des forums, expositions,...

Les candidatures

- Lettre d'une association, d'une entreprise, d'un regroupement d'habitants,...., qui présente sa candidature, sa capacité à devenir Rosière,...
- Lettre de la candidate pour exprimer sa volonté d'être Rosière, argumentée et motivée.

Le jury

- Audition des candidates par un comité de sélection comprenant des élus et des personnalités locales.
- Délibération secrète du jury.

Proclamation des résultats

- Lors du Conseil Municipal du 26 mai par Monsieur le Maire.
- Présentation officielle de la 115ème Rosière ce jour là.

La marraine ou... le parrain

- Une personne en capacité d'apporter un soutien à la Rosière grâce à ses compétences professionnelles, de réseau, d'études, selon le cursus de la jeune fille. Cette personne est nommée après la proclamation.

Planning

6 mai – Fin du dépôt des candidatures au service Vie associative

19 mai – Jury

26 mai – Proclamation des résultats lors du Conseil Municipal